

## **Société Générale, promoteur du développement durable dans le secteur des bois tropicaux**

**Société Générale s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place d'un cadre général visant à établir des principes d'engagement responsable pour l'ensemble de ses activités, mais aussi à intégrer des procédures de mise en œuvre au cœur du fonctionnement de la banque et à promouvoir les activités identifiées comme positives sur le plan environnemental et social (E&S). Dans ce cadre, elle développe actuellement une politique E&S sur le secteur forestier.**

La publication de lignes directrices précisant les critères E&S que les banques souhaitent voir respecter par leurs clients est une pratique de plus en plus répandue. Ces politiques sont en général rendues publiques, afin qu'outre les clients, l'ensemble des parties prenantes en soient informées. Elles couvrent souvent une large part des produits et services délivrés par la banque et visent en premier lieu les secteurs les plus controversés, dont le secteur forestier.

Une étude comparative effectuée par Société Générale a mis en évidence le fait que sur un panel de 27 banques internationales, 15, soit plus de la moitié, avaient rendu publics des engagements concernant la forêt (approche milieu) ou le secteur forestier. Toutes les banques ayant publié une politique forestière ont des exigences concernant la légalité de l'exploitation et la préservation des forêts à haute valeur de conservation. Dix de ces banques s'appuient sur la certification de développement durable pour contrôler leurs engagements financiers, et cinq banques exigent plus précisément la certification FSC pour tout ou partie des activités de leurs clients du secteur. Une majorité des politiques Forêt (13 sur 15) aborde en outre le secteur aval du commerce et de la transformation et encourage la mise en place de systèmes de contrôle de la chaîne d'approvisionnement.

Toutes les banques internationales n'interviennent pas dans les mêmes régions. Pour certaines néanmoins, la mise en œuvre d'une politique forestière ambitieuse couplée aux difficultés du secteur, a pu conduire à un désengagement dans des zones où leurs exigences étaient difficiles à respecter, par exemple du fait d'une moindre pénétration des certifications de développement durable. En 2010, 10% seulement des surfaces certifiées FSC et PEFC étaient situées dans les pays en développement (source UNECE/FAO), où elles ne représentaient souvent qu'une très faible part des forêts exploitées.

Au travers de son réseau, Société Générale est présente dans certains de ces pays, en particulier en Afrique (Cameroun, Madagascar...), et souhaite accompagner ses clients du secteur forestier désireux de faire évoluer leurs pratiques. C'est cet objectif qui préside à la rédaction de la politique E&S de Société Générale pour le secteur forestier. Trois axes primordiaux ont été définis :

- Une première étape indispensable est le respect de la légalité. Cette exigence peut s'appuyer en particulier sur les mesures mises en œuvre par certains pays importateurs (EU FLEGT, US Lacey Act) ou par le recours direct à la vérification par une tierce partie (Verification of Legal Compliance) ;
- Au-delà de la légalité, la certification de développement durable doit constituer un objectif des entreprises. Société Générale est consciente cependant que la certification des opérations nécessite du temps et des ressources, dans un contexte où le marché ne récompense pas encore suffisamment les efforts consentis. C'est pourquoi elle souhaite accompagner les entreprises qui ont défini une stratégie crédible en ce sens.
- Le contrôle de la chaîne d'approvisionnement par les entreprises du secteur aval est un élément clé du développement et de la pérennité des systèmes de certification de

développement durable. Société Générale entend encourager ses clients de la filière aval à s'engager dans cette voie.

Société Générale est convaincue que le secteur bancaire peut jouer un rôle sur ces trois aspects. Pour le contrôle de la légalité, en relayant et en contrôlant les exigences des institutions ; pour le développement de la certification de développement durable, en proposant des solutions de financement, et en inscrivant enfin la question de la chaîne d'approvisionnement dans son dialogue avec les clients du secteur aval.

À Société Générale, les politiques sectorielles ne sont pas développées dans le seul but de protéger la réputation de la banque. Si notre programme intègre étroitement définition de standards limitatifs et promotion des développements positifs sur le plan environnemental, social, et de la convergence économique, c'est parce que nous sommes convaincus des opportunités importantes pour la banque, dans un contexte où la finance doit se réinventer.

Société Générale souhaite capitaliser sur sa connaissance des enjeux du secteur et des pratiques des multilatéraux et bilatéraux, sur ses contacts étroits avec les clients du secteur, les autres organismes financiers, et les institutions locales et internationales pour devenir un acteur majeur de ce domaine.